



**2024/03-11**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**du CONSEIL MUNICIPAL du 25 mars 2024**

Date de convocation : 19 mars 2024

Date d'affichage : 19 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 19 mars 2024 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame, le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : Mme MAURICE, M. SCHWEIZER, Mme ENEE, Mme CHABRIT, M. FERREIRA, M. MAURICE, M. DIGAIRE, M. BALLOT, Mme REUSSARD

Absents ayant donné pouvoir :

M. ARDITTI à Mme ENEE  
Mme RAYSEGUIER à M. MAURICE  
Mme SCHEMBRI à Mme CHABRIT  
Mme LOZAC'H à Mme MAURICE  
M. VINOLAS absent excusé

Absent non excusé

M. SIMON

Ouverture du Conseil à 19h00

Mme le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

Mme CHABRIT est élue secrétaire de séance.

**DECLARATION DE PIEGEAGE sur la COMMUNE de SERAINCOURT**

Afin de réguler la population de rats musqués qui détériorent régulièrement la berge de la Bernon, il est décidé de donner l'autorisation de piéger les rats musqués à Monsieur MARACHE, Chemin de la Ravine à SERAINCOURT, en application de l'arrêté ministériel du 29 janvier 2027 fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux nuisibles et de l'article R427-16 du code de l'environnement (piégeage des rats musqués autorisé en tout lieu avec cage-piège 1° catégorie, agrément non nécessaire, sous réserve de déclaration préalable en mairie et visite des pièges tous les matins avant midi).

Vote : approbation à l'unanimité

Le Maire

Anne-Marie MAURICE

